

Compte-rendu succinct de la réunion du Conseil municipal en date du 8 novembre 2023

Le Conseil municipal s'est réuni le 8 novembre 2023 à 20h sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire,
En suite de convocation en date du 31 octobre 2023

Dont un exemplaire a été affiché sur le panneau d'affichage

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Etaient présents : BECKER Cyrille, BECKER Mélanie, BERGER Delphine, TROSCZYNSKI Céline, DUCLERMORTIER Denis, ERHARD André, GOBILLOT Matthieu et URBAN Michel.

Procurations : BENOIT Pierre à GOBILLOT Matthieu

Secrétaire de séance : GOBILLOT Matthieu

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 30 août 2023
2. Modification du régime indemnitaire – indemnité horaire pour travaux supplémentaires
3. Convention de chasse négociée de gré à gré
4. Décisions modificatives budgétaires – abonder le chapitre 012 avec un autre chapitre
5. Divers

Déroulé :

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 août 2023

Le procès-verbal a été communiqué au préalable aux conseillers municipaux. D. Berger fait remarquer qu'il manque des points divers, sans pouvoir préciser lesquels. M. Gobillot fait part d'une remarque de P. Benoit comme quoi monsieur le maire n'est pas sorti de la salle du conseil contrairement à ce que mentionne le procès-verbal. Pas d'autres remarques particulières n'ont été formulées, ni autres demandes d'ajouts ou de modifications.

Il est approuvé à 6 voix pour et 3 abstentions.

2/ Modification du régime indemnitaire – indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Présentation par le premier adjoint d'un amendement afin de préciser les cadres d'emploi concernés par les heures supplémentaires ainsi que le calcul de la rémunération des heures complémentaires. Celui-ci fait suite à une sollicitation de monsieur le trésorier payeur.

Demande de D.Berger : quel personnel est concerné ?

Réponse M.Urban : ceux du périscolaire.

Ces modifications sont validées par le conseil municipal par neuf voix pour.

3/ Convention de chasse négociée de gré à gré

Présentation par le premier adjoint du projet de renouvellement de la convention de chasse négociée de gré à gré avec monsieur Lejeune, projet validé en amont par la commission consultative de la chasse de Raville le 19 octobre 2023. Il concerne une surface d'environ 624 ha pour une indemnité de 2500 € par an, hors frais annexes. Publicité a été faite mais aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Ce projet est validé par le conseil municipal par neuf voix pour.

4/ Décisions modificatives budgétaires – abonder le chapitre 012 avec un autre chapitre

Le premier adjoint présente les modifications relatives au budget de l'école qui consistent à provisionner les chapitres 012 et 65 à partir d'autres non ou peu sollicités.

Demande de D.Berger : ce mouvement sera-t-il suffisant ?

Réponse C. Becker : oui car il concerne une somme totale de 5000 €.

Le conseil municipal accepte cette modification à neuf voix pour.

Le premier adjoint présente les modifications relatives au budget général qui consistent à provisionner le chapitre 012 à partir d'autres non ou peu sollicités pour un montant total de 6000 €.

Le conseil municipal accepte cette modification à neuf voix pour.

5/ Divers

- A) Le premier adjoint présente le tableau des effectifs des agents de la commune de Raville, à jour du 1^{er} novembre 2023.

Demande de D.Berger : Qu'en est-il de Lysiane Poinignon ?

Réponse M. Urban : elle réalise un stage non rémunéré régi par une convention dans laquelle la municipalité s'engage à financer sa formation du BAFA.

- B) Le premier adjoint présente le document faisant état du changement de grade de l'agent Thibaut Weber.

- C) Le premier adjoint présente le document présentant la liste des membres des commissions de contrôle de la régularité des listes électorales.

- D) Le premier adjoint présente la liste des panneaux de signalisation routière commandés par la commune :

- sens interdit pour le lotissement
- danger école pour l'entrée d'agglomération côté Servigny-lès-Raville
- limitation à 30 km/h
- plaques de rues en bas de la rue de la Lâche
- jalonnement vers Fouligny
- des poteaux afin d'empêcher les véhicules de monter sur le trottoir au niveau des ralentisseurs près de l'école

- E) C. Troszczyński s'interroge quant à l'état de la convention de mutualisation de secrétaire de mairie avec la CCHCPP. D. Berger répond qu'elle a été acceptée en commission mais qu'elle est en attente de présentation au conseil communautaire. Aucune date n'est donnée.

- F) M. Urban a demandé un devis à monsieur Fancon quant aux travaux d'aménagement du chemin du parcours de santé évoqué au conseil municipal précédent. Aucun retour pour l'heure.

- G) M. Urban a demandé des devis pour la remise en état des noues au droit du L formé en rue de l'Arbre Morice. Ceux-ci s'élèvent à des montants compris entre 2000 et 2500 €. A. Erhard fait remarquer qu'un entretien par gyrobroyeur pourrait être moins onéreux.

- H) D. Duclermortier présente les dernières actualités de la commission environnement.
- une étude est en cours sur les déchetteries de la CCHCPP dont pourrait résulter la fermeture d'une ou plusieurs d'entre elles. M. Urban fait remarquer qu'elles nécessitent probablement des travaux de remise en état. C. Becker fait remarquer que si la proximité avec les usagers devait se trouver mise à mal par une telle fermeture, les gens trieraient moins voire plus du tout
 - les déchets ménagers seront prochainement collectés à une fréquence bimensuelle
 - un projet concernant les corps creux – déchets recyclables, principalement les plastiques et emballages – prévoit de passer à une collecte par container (individuel ou commun). M. Gobillot fait remarquer que le système de container est en place sur les communes voisines de Fouligny et Bionville et que l'on constate régulièrement des déchets éparpillés aux alentours du container une fois celui-ci plein, alors que le but est de collecter ces mêmes déchets. D. Duclermortier signale que ces propositions sont émises pas des bureaux d'études. M. Gobillot précise que ce sont les usagers qui font le geste et non pas les bureaux d'études
 - tentative de récupérer Haut Chemin
 - des expérimentations concernant les composteurs collectifs devraient prendre place, cependant aucune action ne voit le jour
 - expérimentation de collecte avec un camion électrique
- I) C. Becker signale que la SEBVF devra augmenter ses tarifs du fait de l'augmentation des prix des consommables et de l'électricité.
- J) C. Becker fait part de dysfonctionnements du fait d'un désaccord entre le président et le vice-président. Il en résulte que sur un total de quarante stations d'épuration des eaux usées, la moitié ne sont plus en fonction ! Une solution pourrait être de passer en DSP
- K) D. Duclermortier s'interroge quant à la publication de lettres d'information communale et communautaire. D. Berger répond que celle de la CCHCPP est en cours de réalisation et qu'elle ne participera plus à celle de la commune. S'ensuit l'expression d'un désaccord entre D. Berger et M. Urban que votre serviteur ne se sent pas la force de transcrire en ces lignes. M. Urban remercie D. Berger pour ses bons services.
- L) D. Duclermortier annonce qu'il est intervenu sur le toit du lavoir et demande si une remise en état est prévue. M. Urban répond qu'il est impossible d'intervenir pour une question de coût alors qu'un projet de rénovation globale de l'édifice est en cours, mais en attente de subvention de la part de la préfecture de Moselle avec une réponse possible en janvier 2024.

La séance est levée à 21h11.